



CAMPAGNE LEDVANCE POWER PARTNER - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Version : 03.03.2025

En participant à la campagne LEDVANCE BENELUX Power Partner 2025 (ci-après "**Campagne**"), chaque participant accepte les conditions de participation suivantes ("**Conditions**").

1

L'organisateur de la campagne Power Partner 2025 est LEDVANCE Benelux B.V. (ci-après "**LEDVANCE**"), dont le siège se trouve aux Pays-Bas, Cypresbaan 7, 2908 LT Capelle aan den IJssel. LEDVANCE fait appel à un prestataire de services externe, Compacon B.V., situé à Barendrecht, aux Pays-Bas, pour mener et traiter la campagne Power Partner au nom de LEDVANCE. Par conséquent, le prestataire de services de LEDVANCE recueille et traite les informations personnelles des participants au nom de LEDVANCE. Les informations relatives à la protection des données de LEDVANCE concernant cette campagne peuvent être consultées sur page 7 et 8.

2 PARTICIPANTS ÉLIGIBLES

La participation à cette campagne Power Partner est exclusivement proposée aux professionnels qui possèdent ou travaillent pour une entreprise d'installation dans le secteur de l'éclairage située au BENELUX et qui sont âgés d'au moins 18 ans au moment de la demande d'inscription.

Le formulaire de candidature de LEDVANCE, accessible à l'adresse powerpartner.ledvance.com (ci-après "site web de la campagne Power Partner"), constitue une offre de LEDVANCE de conclure les présentes conditions avec vous en tant qu'utilisateur professionnel ou l'entité juridique représentée par vous (ci-après "**vous**" ou "**votre**" ou "**le participant**").

En soumettant le formulaire de candidature pour participer à cette campagne, vous reconnaissez que vous êtes pleinement majeur, que vous avez lu et compris les présentes conditions et que vous acceptez d'être lié par toutes les dispositions de ces conditions sans limitation, y compris toute modification pouvant entrer en vigueur pendant la période de la campagne.

Vous confirmez que vous (ou la personne morale que vous représentez, le cas échéant) êtes un entrepreneur, c'est-à-dire que vous agissez dans l'exercice d'activité professionnelle commerciale ou indépendante au sens de la loi sur le registre du commerce des Pays-Bas ou de la Belgique et Luxembourg. Si vous n'avez pas la qualité d'utilisateur final professionnel au sens décrit ici, vous n'êtes pas autorisé à participer à cette campagne.

Si vous acceptez les présentes conditions au nom d'une personne morale, telle que l'entreprise pour laquelle vous travaillez, vous déclarez et garantisiez que vous agissez au nom de l'entreprise et que vous avez le pouvoir de faire et de recevoir des déclarations juridiquement contraignantes au nom de l'entreprise.

Les représentants légaux et les employés de LEDVANCE et/ou des sociétés affiliées à LEDVANCE sont exclus de la participation à cette campagne. Il en va de même pour les représentants et les employés des grossistes tels que décrits dans la section 4 ci-dessous.



CAMPAGNE LEDVANCE POWER PARTNER - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Version : 03.03.2025

La participation par le biais de services automatisés n'est pas autorisée. Toute personne utilisant des moyens abusifs ou obtenant un avantage par le biais de manipulations est également exclue. LEDVANCE

se réserve le droit de vérifier les données que vous avez fournies et les réclamations que vous avez déposées.

3 DEMANDES, APPROBATION

La participation à cette campagne nécessite votre candidature sur le site Internet de la campagne de LEDVANCE (voir section 2 ci-dessus), la confirmation de votre candidature et de votre adresse e-mail ("Double-Opt-In"), et l'approbation de votre candidature par LEDVANCE.

La période de candidature s'étend du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 ("**période de campagne**"). Chaque candidature nécessite un accès à Internet ainsi qu'une adresse électronique valide.

Les demandes reçues après la fin de la période de la campagne ne peuvent pas être prises en compte pour la participation à cette campagne. La date de réception par LEDVANCE est déterminante pour l'opportunité de votre candidature.

Une (1) seule candidature par participant est possible. Il est strictement interdit d'utiliser plus d'une adresse électronique pour participer à cette campagne.

Chaque participant est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies.

Toutes les informations obligatoires figurant dans le formulaire de candidature doivent être fournies de manière véridique. Les données fournies seront traitées de manière confidentielle

Afin de s'assurer que vous êtes bien la personne qui demande à participer à cette campagne, LEDVANCE vous enverra un e-mail contenant un lien de confirmation sur lequel vous devrez cliquer ("Double-Opt-In"). Ce n'est qu'une fois que vous aurez confirmé votre adresse électronique que LEDVANCE pourra traiter votre demande de participation à la Campagne

Veuillez noter que LEDVANCE se réserve le droit d'examiner la candidature de chaque participant et de rejeter les candidats qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité de la campagne.

Une fois que LEDVANCE aura approuvé votre demande, vous recevrez un "Email de bienvenue" avec un lien pour créer votre compte de campagne (ci-après "**Compte de campagne**"). Vous pouvez choisir vos identifiants individuels composés d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe ("**Données de connexion**")

Vous devez toujours assurer la sécurité et la confidentialité de vos données de connexion. LEDVANCE n'est pas responsable des conséquences d'un accès non autorisé dû à une sécurité insuffisante de vos données de connexion.



CAMPAGNE LEDVANCE POWER PARTNER - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Version : 03.03.2025

4 PRODUITS DE CAMPAGNE ÉLIGIBLES ; COLLECTE DE POINTS D'ALIMENTATION

En tant que participant éligible et titulaire d'un compte de campagne, vous pouvez collecter des "Power Points" pour l'achat de luminaires LEDVANCE dans les gammes de luminaires suivantes :

- DAMP PROOF
- DOWNLIGHT
- SPOT
- TRUSYS
- LINEAR INDIVILED
- HIGHBAY
- STREETLIGHT
- PANEL
- SURFACE
- BULKHEAD
- LOWBAY
- FLOODLIGHT
- RESIDENTIAL LUMINAIRES
- VIVARES LIGHT MANAGEMENT SYSTEM

Les produits de la liste ci-dessus sont des produits de campagne éligibles **UNIQUEMENT** lorsque

- achetés auprès d'un grossiste situé dans les pays du BENELUX (ci-après "**grossiste**")
- achetés pendant la période de la campagne (01.01.2025 - 31.12.2025)

(ci-après dénommés collectivement "**produit(s) de campagne éligible(s)**").

Pendant la période de la campagne, vous pouvez gagner des points de récompense pour les achats de produits éligibles à la campagne (ci-après "**Power Points**").

Lors de l'achat de produits de campagne éligibles, vous recevez cinq (5) Power Points par 100,00 EUR de valeur nette d'achat.

Le montant maximum de Power Points que vous pouvez gagner et échanger pendant la période de la campagne est de sept cent cinquante (750) Power Points au total. Par conséquent, les Participants peuvent gagner des Power Points pour des achats de Produits de Campagne Éligibles jusqu'à un total de 15 000 euros. Les achats de produits de campagne éligibles dépassant 15 000 EUR (ci-après "**la limite**") ne donnent pas droit à des Power Points.

Les Power Points ne peuvent pas être transférés de votre compte de campagne à un autre compte de campagne.



CAMPAGNE LEDVANCE POWER PARTNER - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Version : 03.03.2025

Vous recevrez également des mises à jour régulières par courrier électronique sur l'état d'avancement de votre dossier PowerPoint.

5 TÉLÉCHARGEMENT DE FACTURES / REÇUS

Pour recevoir et collecter des Power Points, vous devez fournir à LEDVANCE la preuve de l'achat de produits éligibles à la campagne pendant la période de la campagne (du 01.01.2025 au 31.12.2025).

Pour ce faire, vous devez télécharger la (les) facture(s) ou le (les) reçu(s) émis par le grossiste auprès duquel vous avez acheté votre (vos) produit(s) de campagne en cliquant sur le bouton de téléchargement dans votre compte de campagne.

Formats autorisés : PDF, JPG, PNG ou TIFF.

Chaque facture/reçu **doit comporter au minimum les informations** suivantes :

- Nom du grossiste auprès duquel vous avez acheté les produits de la campagne
- Date de la facture/de la réception
- Date d'achat du/des produit(s) de la campagne
- Numéro d'article et nom de la campagne Produits
- Quantité / pièces de produit(s) de campagne éligible(s)
- Prix net du/des produit(s) de la campagne

Vous devez indiquer les produits figurant sur la facture/le reçu pour lesquels vous demandez des Power Points avant de les télécharger.

LEDVANCE est autorisée à prendre toutes les mesures qu'elle juge appropriées pour se protéger contre les réclamations frauduleuses ou non valides. Cela inclut la vérification des factures des participants et d'autres informations pertinentes afin de s'assurer que la participation à la campagne est valide.

Les points d'énergie sont généralement ajoutés à votre compte de campagne dans les 48 heures, mais dans certains cas, cela peut prendre plus de temps.

6 PÉRIODE D'ÉCHANGE DES POWER POINTS, PÉRIODE D'ÉCHANGE DES POWER POINTS

Sous réserve des présentes Conditions, vous pouvez échanger vos Power Points en vous connectant à votre compte de campagne et en cliquant sur la section "Échangez vos Power Points". **Vous pouvez échanger vos Power Points jusqu'au 31 mars 2026 ("Période d'échange des Power Points").**



CAMPAGNE LEDVANCE POWER PARTNER - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Version : 03.03.2025

En fonction du nombre de Power Points disponibles sur votre compte de campagne et du nombre de Power Points que vous souhaitez échanger, vous pouvez choisir parmi une sélection de biens et de bons affichés sur le site Internet de la campagne des partenaires de LEDVANCE (voir section 2 ci-dessus)

Les biens / bons échangés par vous pendant la période d'échange de la campagne (voir ci-dessus) vous seront expédiés gratuitement. LEDVANCE déterminera les conditions de livraison à sa propre discrétion. L'expédition est uniquement prévue dans les pays du BENELUX. Chaque participant est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies dans le formulaire de commande de la campagne.

LEDVANCE ne paiera pas les coûts ou les dépenses liés à l'utilisation des biens ou des bons échangés. Vous n'avez pas le droit de réclamer de l'argent, ou tout autre bien ou bon autre que ceux offerts sur le site Internet de la campagne des partenaires commerciaux moment de l'échange de vos points.

Les produits et les bons affichés sur le site Internet de la campagne Power Partner ne sont disponibles que dans la limite des stocks disponibles et sont susceptibles d'être modifiés à la discrétion de LEDVANCE.

Chaque participant est responsable de la taxation des biens et/ou des bons échangés et reçus par LEDVANCE.

8 Limitation de la responsabilité de LEDVANCE

LEDVANCE et ses auxiliaires d'exécution ne sont pas responsables des dommages causés par des erreurs, des retards ou des interruptions dans le traitement des données, des défauts de l'équipement technique, des contenus incorrects, des pertes d'entrées ou des suppressions de données.

LEDVANCE n'est pas responsable des défauts juridiques et/ou matériels des biens fournis gratuitement et échangés par vous sur le site web de la campagne. Les informations sur les biens/chèques à échanger sont fournies sans aucune garantie.

9 DIVERS

Ces conditions seront interprétées conformément aux lois néerlandaises, sans tenir compte des conflits de lois. LEDVANCE se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment, avec ou sans préavis, y compris toute modification des conditions applicables. Si une disposition de ces conditions est ou devient invalide en tout ou en partie, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions de ces conditions. La disposition invalide est remplacée par une disposition juridiquement admissible qui se rapproche le plus possible du sens économique et de l'objectif de la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune dans les présentes conditions.



CAMPAGNE LEDVANCE POWER PARTNER - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Version : 03.03.2025

10 **CONTACTEZ-NOUS**

LEDVANCE Benelux

Adresse du siege social
Nijverheidsstraat 70
B-2160 Wommelgem
Belgique

E Benelux@ledvance.com
www.benelux.ledvance.com



CAMPAGNE LEDVANCE POWER PARTNER - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Version : 03.03.2025

Information des personnes concernées sur la protection des données en cas de données

Art. 13, 14 du règlement GDPR de l'UE

Nous vous informons ci-dessous, conformément à la réglementation susmentionnée, de la collecte de vos données à caractère personnel dans le cadre de l'utilisation suivante :

Contexte de la collection :
LEDVANCE BENELUX Power Partner Campaign 2025 (ci-après " Campagne ")
A. Responsable du traitement des données
Nom et coordonnées du responsable du traitement : LEDVANCE Benelux B.V. Cypresbaan 7 2908 LT Capelle aan den IJssel (ci-après " LEDVANCE ")
B. Cadre de traitement
Catégories de données à caractère personnel traitées : A. FORMULAIRE D'INSCRIPTION Nom, adresse électronique, nom de l'entreprise, secteur d'activité, pays B. DONNÉES POUR LA COLLECTE ET L'ÉCHANGE DES POWERPOINTS Éligibilité à participer (en utilisant également les données de l'application), données du compte de campagne (factures soumises et leurs données LEDVANCE pertinentes, Power Points, données de commande et de livraison pour les bonus échangés).
Source des données à caractère personnel et, le cas échéant, si elles proviennent de sources accessibles au public : Les informations que vous avez fournies dans le formulaire de demande ; les factures soumises pour collecter des Power Points ainsi que les informations que vous avez fournies pour échanger des Power Points dans le formulaire de commande correspondant (par exemple, l'adresse de livraison).
La durée de conservation de vos données personnelles ou, si cela n'est pas possible, les critères pour déterminer cette durée : Les données relatives au droit fiscal et commercial pendant une période maximale de 10 ans, conformément aux exigences légales. En dehors de cela, jusqu'à ce que tous les biens et bons échangés aient été entièrement remis aux participants.
Finalités du traitement des données à caractère personnel : Les données à caractère personnel que vous avez fournies sont utilisées pour mener à bien la campagne "Power Partner" : collecte et validation des "Power Points", échange des "Power Points" collectés contre des primes de la boutique en ligne et livraison de ces primes.



CAMPAGNE LEDVANCE POWER PARTNER - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Version : 03.03.2025

Base juridique du traitement :

Votre acceptation des termes et conditions pour participer à la CAMPAGNE (accord) Art 6 I b EU GDPR

Obligation contractuelle ou légale de votre part de fournir les données :

Pas d'obligation statutaire, mais nécessaire pour participer à la campagne

C. Divulgarion et référence internationale

Vos données personnelles sont transmises aux destinataires ou catégories de destinataires suivants :

Prestataires de services (sous-traitants conformément à l'article 28 du RGPD), par exemple Plato Group BV, Bijdorp West 39, 2992 LC Barendrecht.

D. Vos droits en tant que personne concernée

En tant que personne concernée par le traitement, vous disposez des droits suivants dans la mesure où les exigences légales sont respectées :

-  **Droit à l'information et à l'accès** (article 15 du RGPD)
-  **Droit de rectification et d'effacement** (articles 16 et 17 du RGPD) ; si l'effacement n'est pas possible, le traitement peut être limité (voir ci-dessous).
-  **Restriction du traitement** (article 18 du RGPD)
-  **Objection au traitement des données** (Art 21 GDPR)
-  **Portabilité des données** (article 20 du RGPD)
-  **Retrait du consentement** (article 7, paragraphe 3, du RGPD)
-  **Droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle** (article 77 du RGPD)